

SAINT-LAMBERT-DES-BOIS LE HAMEAU DE LA BROSSE, la station oubliée de 300EH

Rappel des dysfonctionnements 2010 de la 3^{ème} station d'épuration 300 EH du hameau, refaite après l'implosion de la 2^{ème} station, avec pollution du ru de la Misère et du Rhodon.

Gestion SIAHVY de 2003 à 2014

Exploitation arrêtée en 2014.

Raccordement en 2014 du réseau des eaux usées du hameau sur le collecteur du SIAHVY de Chevreuse, pour être traitées à Valenton (Créteil)

LA SAINT LAMBERT
2, jardins de la Brosse
78470 ST LAMBERT DES BOIS

Association loi 1901
Défend l'environnement de St Lambert et ses
environs depuis 1977

Saint Lambert le 30 décembre 2010

Monsieur le maire
Mairie
78 470 ST LAMBERT DES BOIS

Objet : Entretien des équipements d'assainissement

Monsieur le maire,

Depuis au moins trois semaines, la station de la Brosse est en panne. Le défaut se constate parfaitement la nuit. Selon notre connaissance de l'installation les effluents du hameau se déversent donc directement sans traitement dans la Misère puis dans le Rhodon. La mare à côté du parcours de santé, même par temps froid est très malodorante. Nous sommes étonnés que vos services n'interviennent pas auprès du prestataire chargé d'en assurer l'entretien.

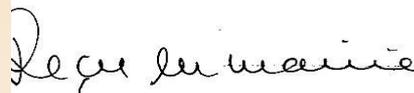
Le contrat d'entretien de nos équipements d'assainissement prévoit que le "réceptacle" du Clos de Launay soit vidangé tous les trimestres. Selon nos observations cette installation est plutôt vidangée tous les semestres, voire tous les ans et les effluents non traités se déversent directement dans le Rhodon. Nous sommes de nouveau étonnés que vos services n'interviennent pas auprès du prestataire chargé d'en assurer l'entretien.

Nous vous serions donc reconnaissants :

- de nous indiquer qui est chargé du contrôle sur le terrain des fournitures de prestations de services à la commune,
- de mener toutes les actions utiles pour arrêter la pollution de nos cours d'eau.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le maire, nos salutations.


Le Président
Claude CHAPUIS



le 30/12/2010



SAINT-LAMBERT-DES-BOIS**LE HAMEAU DE LA BROSSÉ****La station oubliée**

Notre soutien à l'association « la Saint-Lambert » pour :

le démantèlement, dans les règles, de la 3^{ème} génération de station d'épuration de la commune.

Le coût de son démantèlement et de la remise en état de sa parcelle, n'est toujours pas budgété et programmé par la commune (!)



SAINT-LAMBERT-DES-BOIS LES LOGEMENTS SOCIAUX*
DES ODEURS NAUSEABONDES,
RUE DE LA MAIRIE ET RUE DE LA FONTAINE, ET POLLUTION DU RHODON

En cause l'assainissement non collectif (ANC) des logements sociaux, réalisé en 2009 par l'Entreprise générale DUBOCQ (*qualification monuments historiques*) et le Maître d'Œuvre, le Cabinet J. LIOCHON.



Ruissellement des eaux usées du filtre à sable colmaté de l'assainissement collectif des 9 logements sociaux.

***Petit rappel anti amnésie:**

- Des prestations prévues au marché de travaux, payées et non réalisées, comme les 8 baignoires onéreuses en fonte, pour fausser l'appel d'offres.
- La non-conformité au règlement du POS qui exige 2 places de parking par logement, la moitié a été réalisée, etc. ...

**Malgré les deux contrôles assurés par le SIAHVV
en charge du Service Public Assainissement Non Collectif de la commune,
lors de ses 2 missions de contrôle:**

- le 1^{er} contrôle, la conception du projet en 2008: validée pour son exécution, et
- le 2^{ème} contrôle, la bonne exécution des travaux: réceptionnée en 2009 pour sa mise en service.

Ruissellement sur le parking des eaux usées du filtre à sable sous la pelouse,

La cause, des travaux non conformes:

- pente et capacité de la surface de filtration insuffisante
- absence de regards de visite pour le contrôle et l'entretien de l'installation.
- absence de contrôle et d'entretien du filtre par le bailleur social depuis sa mise en service en 2009.



Des épisodes récurrents de l'écoulement, avec les odeurs, des eaux usées de l'assainissement des logements dans la rue de la mairie, pour se déverser dans le réseau d'eaux pluviales de la rue de la mairie et de la rue de la Fontaine, pour terminer dans le Rhodon, avec leurs odeurs nauséabondes émises par les regards de ces rues.

Lettres de l'aavre au Maire, le 22 mai 2018 et relance le 22 novembre 2019, lettres restées sans réponse.



La nouvelle mandature consciente du problème qui dure depuis des années à fait expertiser les désordres de l'installation réalisée en 2009, conclusion du rapport:

Réalisation non conforme.

Deuxième non déclaration d'un sinistre en dommage ouvrage des logements sociaux, malgré nos demandes répétées depuis 2018 auprès de l'ancienne mandature.

La 1^{ère} était le renversement du mur du parking en 2016 marché de travaux 48 810 €HT.

A porter au bilan des anciennes mandatures

L'assainissement et le renversement du mur de soutènement du parking, non conformes, des logements, réalisés par **l'Entreprise Dubocq avec le MOE le Cabinet J. Liochon**.
Un premier devis de 43 k€ a été remis à la commune pour refaire l'assainissement.



Propriétaire

État - Ministère de la Culture

Affectataire

Ancienne Abbaye de Port-Royal des Champs

Maître d'ouvrage

Oppic, l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

30, rue du Château des Rentiers - CS 61 336 - 75 647 Paris Cedex 13

Maître d'œuvre

Pierre Bortolussi, architecte en chef des monuments historiques

8, avenue J. Lurçat - 78330 Fontenay le Fleury

Nature des travaux

Réfection de l'enduit du pignon nord du logis nord, réalisation du sol en béton désactivé et remaillage des parties inférieures du pignon sud de la grange à avoine.

Adresse des travaux

Port-Royal des Champs

Route des granges - 78114 Magny-les-Hameaux

Entreprise

Dubocq S.A - 1, rue de C.D. 8 - 91770 Saint Vrain

Total HT	35 946,50
Net HT	35 946,50
Montant TVA	7 189,30
Total TTC	43 135,80
NET A PAYER	43 135,80

Pour Canavert Environnement

Deux dépenses de plus de 100 K€, financées par le département de l'ordre de 70 à 75% et le reste par la commune, qui auraient pu être financées par l'assurance dommages-ouvrage souscrite et payée en 2008 par la commune, si les déclarations de sinistre avaient été faites par la mandature précédente et son Attachée territoriale, chef de projet des logements.

SAINT-LAMBERT-DES-BOIS**LE HAMEAU DE LA BROSSÉ**

**Nuisances du trafic de la RD 91 pour le hameau,
travaux 2016 limitation de la vitesse à 50 km/h.**

Ce sont de réelles nuisances, **de sécurité routière et de santé**, sonores et respiratoires
que subissent les habitants du hameau.

Deux pollutions avérées:
exposition aux gaz d'échappement et aux bruits routiers.



**Soutien de son Maître d'Oeuvre Claude Hélie,
de la commune et de la Saint-Lambert
pour faire avancer le projet de mur antibruit
entre le trafic intense de la RD91 et le hameau.**

SAINT-LAMBERT-DES-BOIS**LE HAMEAU DE LA BROSSÉ**

Les riverains mitoyens de la route départementale sont les victimes d'une réglementation qui n'a pas été respectée dans les années 70 par le promoteur, et l'administration qui a donné son autorisation.

Il reviendrait aujourd'hui à l'administration de réparer cette non application de la réglementation bruit de l'époque, par la prise en charge des travaux d'aménagement de protection aux nuisances sonores routières entre la route départementale et les habitations.



SAINT-LAMBERT-DES-BOIS REFECTIOIN 2017 DU CIMETIERE *classé M.H.*

Suppression des herbicides et mise en accessibilité des allées du cimetière.

Des honoraires et des travaux pour plus de 165 000 €TTC,

comprenant aussi les plantations, la création du local poubelles à l'entrée, et l'accessibilité de l'entrée

Maîtrise d'Œuvre conception et réalisation, le Cabinet d'Architecture J. LIOCHON

*(recommandation ABF, Architecte aussi de travaux non conformes des logements sociaux et rénovation des 2 ailes de la toiture du manoir avec **une partie de travaux payés non réalisés**)*

Réalisation des travaux COLAS, leader Européen des travaux routiers, un Contrôleur technique ! Et un Economiste M. VIRTZ (logements sociaux et rénovation des 2 ailes du manoir)



déchaussement des dalles des allées,
photo du 31.05.2020



Résultat 2020 de la réfection des allées en 2017

Les gravillons des allées sont confinés dans une structure en plastique nid d'abeilles grande difficulté pour les désherber, impossible de les biner et de les ratisser sans accrocher la structure en plastique.



Suite à ces désordres importants nous avons informé par courrier le 3 juin 2020 Mesdames Laurence Ruiz Attachée territoriale et Danielle Tacyniak Vice-présidente de la commission travaux,

afin de leur signaler que les prestations réalisées ne sont pas conformes aux engagements pris dans le contrat d'Entreprise et dans la mission de Maîtrise d'Œuvre conception et réalisation de l'Architecte.



déchaussement des dalles 05.2020



Déchaussement des dalles, photo du 31.05.2020

Dans notre courrier nous avons rappelé l'objectif de l'offre de COLAS qui était de réduire l'entretien des allées, ce qui est loin d'être le résultat attendu, malgré une communication sur le produit mis en œuvre, qui confirme une facilité d'entretien des allées ...

Nous avons conseillé la mairie qu'elle était en droit de leur demander de déposer ses allées en gravillons confinés dans cette structure en plastique inadaptée et de la remplacer par une solution plus adaptée et plus simple, avec la mise en œuvre à leur charge d'allées avec des plantes tapissantes

L'Entreprise n'ayant pas atteint le résultat (non respect de l'obligation de résultat de l'Entreprise dans l'exécution du contrat) prévu pour faciliter l'entretien des allées en gravillons.



Notre lettre adressé à l'ancienne mandature est restée sans réponse.

Nous avons renouvelé notre suggestion au Maire actuel.

Il nous a confirmé que c'est le projet de la commune pour fin 2021 de déposer cette structure plastique inadaptée et de recouvrir le gravillon par de la terre végétale engazonnée.



**Résultat au 12.07.2019 des recommandations végétales
du Jardinier de Versailles Alain Baraton**

LE MANOIR DE SAINT-LAMBERT-DES-BOIS

la seule réalisation du XVII^e siècle, de l'histoire de Port-Royal, subsistant à ce jour.

**Constat en 2020 par la nouvelle mandature,
des désordres de couvertures des 2 ailes du manoir de l'école, rénovées en 2015.**

Chutes de blocs de maçonnerie d'arêtières de couverture et fuites de gouttières, pour des prestations refaites suivant le marché de travaux de 2015 pour un montant de 97 200 € TTC.

PV de réception prononcé sans réserve des travaux de couverture et de maçonnerie, par l'Architecte J. Liochon* en présence de la commune.

**Architecte des travaux non conformes et onéreux des logements sociaux et des travaux inadaptés et onéreux des allées du cimetière, gérés par l'Attachée territoriale de la commune, Chef de projets.*

Constat de prestations non réalisées, réceptionnées, et payées :

- les gouttières, les descentes pluviales et les dauphins en fonte au lot couverture, et
- les corniches et les arases au lot maçonnerie.

Des dépenses d'investissement non contrôlées par l'ancienne mandature avec des subventions non contrôlées par l'administration.



SAINT-LAMBERT-DES-BOIS

NOTES D'INFORMATIONS DIFFUSEES EN 2019

**6 notes d'informations en collaboration avec
le Collectif d'habitants de St-Lambert.**



6 notes d'informations en collaboration avec le Collectif d'habitants de St-Lambert.

Note d'informations n° 12 - Février 2020 :

- Quelques aperçus sur les comptes de Saint-Lambert.
 - Des comptes publics non publics
 - Des comptes fantaisistes quand on compare prévisions et réalisations
 - Un budget annexe curieux : celui de l'habitat

Note d'informations n° 13 – Mars 2020 :

- Election municipale de Saint-Lambert des 15 et 22 mars

Note d'informations n° 14 - Juin 2020 :

- Rappel des quelques erreurs ou inconséquences de la municipalité sortante auxquelles nous espérons que la nouvelle municipalité élue veillera à porter remède.
 - Renversement du mur de soutènement du parking des logements sociaux réhabilité dans le cadre du marché de travaux de 2008 des logements sociaux.
 - Réfection des allées du cimetière ancien avec pour objectif faciliter son entretien.
 - Projet de reconstruction de l'école, à la suite de la chute du faux-plafond avec ses luminaires dans une classe durant la nuit de juin 2016.
 - Logements sociaux : non mise en conformité de leur assainissement.

6 notes d'informations en collaboration avec le Collectif d'habitants de St-Lambert.

Note d'informations n° 15 - Septembre 2020 :

- Suite à la campagne de signatures de «Mme Hanel pour un assainissement collectif»

Note d'informations n° 16 – Octobre 2020 :

- Les 4 bonnes raisons d'une mise en conformité des assainissements individuels du village de Saint-Lambert et non pas le projet onéreux d'un assainissement collectif du bourg.
 - Le niveau très important de l'endettement de la commune
 - Un projet SIAHVY assainissement collectif 2016 à plus de 3 100 000 €HT
 - Le Rhodon, une rivière malade de l'assainissement collectif
 - Projet incompatible avec le SDAGE et le SAGE

Note d'informations n° 17 - Novembre 2020 :

- Nous rappelons que nous ne sommes pas opposés à « l'assainissement collectif ».
- Mais nous sommes opposés à ce projet en particulier, et ce pour plusieurs raisons :
 - La LOCALISATION
 - Le RHODON
 - Les COUTS
 - Prix de l'EAU

Et une lettre aux habitants de Saint-Lambert le 20 décembre 2020

- En réponse à la diffusion du « collectif pour l'assainissement de Saint-Lambert »

Gestion communale 2019 des deniers publics.

Sources Bercy (<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>)

5 communes du PNR comparables en nombre d'habitants:

1) Encours des dettes du compte de gestion au 31/12/2019

La moyenne des communes de 250 à 500 habitants est de 581 € par habitant (nourrissons compris)

Milon-la-Chapelle 0 € (292 habitants) par habitant **0 €**

Produits de fonctionnement 186 000 €

Saint-Forget 49 000 € (523 habitants) par habitant **94 €**

Produits de fonctionnement 389 000 €

Senlisse 160 000 € (510 habitants) par habitant **314 €** (avec une école)

Produits de fonctionnement 433 000 €

Choisel 581 000 € (565 habitants) par habitant **1 028 €**

Produits de fonctionnement 481 000 €

Saint-Lambert-des-Bois 642 000 € (501 habitants) par habitant **1 282 €**

Produits de fonctionnement 648 000 €

malgré le montant important de la cotisation foncière des entreprises (CFE) en 2018 de 74 000 €, avec l'usine d'embouteillage(+ taxe sur l'eau), les trois hôtels, la clinique équine, l'entreprise de matériaux,...

2) Encours de la dette du compte habitat au 31/12/2019

Saint-Lambert-des-Bois 1 371 630 € (501 habitants) par habitant **2 737 €** :

L'origine de la dette est un investissement 2007/2008 de 3 263 798 € TTC de 9 logements sociaux, invendable au prix réalisé.

3) Encours de la dette du compte de gestion + compte habitat au 31/12/2019

Saint-Lambert-des-Bois 2 013 630 € (501 habitants) par habitant **4 109 €**

L'origine de la dette est un investissement non contrôlé 2007/2008 de 3 263 798 € TTC de 9 logements sociaux à 7 000 €/m² foncier compris, alors que le coût construction moyen des logements sociaux se situait en 2008 à 2 500 €/m² hors foncier.

Encours de la dette du compte de gestion + compte habitat au 31/12/2019

2 013 630 € (501 habitants) par habitant **4 109 €**

Encours de la dette du compte de gestion + compte habitat au 31/12/2018

2 292 000 € (499 habitants) par habitant **4 594 €**

Remboursement annuel du capital et intérêts pour 2019
278 370 €

C'est la commune la plus endettée des Yvelines par habitant, malgré les nombreuses subventions obtenues, résultat des charges de fonctionnement et des dépenses d'investissement non contrôlées par l'ancienne mandature et des subventions par l'administration.

Le montant de la dette sera amplifié par de lourdes dépenses à venir avec les travaux de réhabilitation de l'école (estimation 2020 : 765 k€), l'église (estimation 2016 : 700 k€), le réseau d'assainissement collectif du bourg (estimation 2017 : 500 k€), le manoir, ...

*Comment en est on arrivé là en plus de 10 ans, avec **une ressource CFE 7 fois plus importante** que les autres communes, avec **Senlisse 8 fois**, et 10 fois avec Milon, et **une dette de plus de 10 fois plus importante** que celle de Senlisse, avec aussi une école.*

St-Lambert avec de telles ressources en CFE et une gestion normale, aurait pu avoir des impôts communaux beaucoup moins importants.

L'assemblée à l'unanimité approuve le rapport moral 2020

PARTIE 2.

Rapport financier pour l'année 2020 & budget 2021

A.A.V.R.E.
COMPTE DE GESTION DETAILLEE
Du 1 janvier au 31 décembre 2020

COTISANTS

	En nombres			En valeurs	
	20 €	15 €	total par commune	20 €	15 €
Milon-la-Chapelle 292 habitants (Source Bercy 2019)	19	31	50	380 €	465 €
St-Lambert-des-Bois 501 habitants (Source Bercy 2019)	17	32	49	340 €	480 €
Saint-Rémy-lès-Chevreuse	1	0	1	20 €	40 €
Ensemble	37	63	100	740 €	945 €
En cumul des adhésions	100			1 685,00 €	
	En dons des cotisants			230,00 €	
	<u>TOTAL</u>			<u>1 915,00 €</u>	

COMPTE DE GESTION RESUME & DETAILLE

	Exercices	2020	2019
<u>Effectif en nombre</u>			
Cotisants à 20 € (2019 à 15 €)		37	40
Cotisants à 15 € (2019 à 10 €)		63	66
	<u>Totaux</u>	<u>100</u>	<u>106</u>
<u>Ressources</u>			
Cotisations		1 685,00 €	1 260,00 €
Dons		230,00 €	145,00 €
Produit financier net - Livret A		11,29 €	30,89 €
	<u>Ensemble</u>	<u>1 926,29 €</u>	<u>1 435,89 €</u>
<u>Charges</u>			
Cotisation Union des Amis du Parc		40,00 €	40,00 €
Cotisation SPPEF		65,00 €	65,00 €
Cotisation Yvelines Environnement		50,00 €	50,00 €
Cotisation maisons paysannes de France		0,00 €	54,00 €
Cotisation CVC		0,00 €	0,00 €
Cotisation ACCMH		0,00 €	0,00 €
Cotisation Contribuables Associés		65,00 €	30,00 €
	<i>Total des cotisations</i>	<i>220,00 €</i>	<i>209,00 €</i>
Abonnement blog Overblog		60,00 €	59,88 €
Affaire construction gens du voyage: Honoraires Me Y. Le Port		0,00 €	0,00 €
Pollution du Rhodon TA référé expertise: Honoraires Me Le Port		505,00 €	0,00 €
Zonage assainissement St-Lambert TA requête: Honoraires Me Le Port		0,00 €	3 720,00 €
Pollution du Rhodon TA référé expertise: Honoraires Experte		0,00 €	2 200,00 €
Pollution du Rhodon Tribunal correctionnel Honoraires Me Le Port		0,00 €	-593,85 €
	<i>Total des honoraires</i>	<i>505,00 €</i>	<i>5 326,15 €</i>
Frais divers : postaux 0 € - copies 587,07 € - parking TA 0 €		587,07 €	256,66 €
Frais tenue compte bancaire :		0,00 €	0,00 €
	<u>Ensemble</u>	<u>1 372,07 €</u>	<u>5 851,69 €</u>
<u>Résultat</u>		<u>554,22 €</u>	<u>-4 415,80 €</u>

SITUATION COMPTABLE AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF

	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<u>TRESORERIE</u>			
CRCAM Chevreuse			
Compte chèque	1 905,77	1 587,84	253,62
Compte livret	2 462,87	2 226,58	8 014,00
Totaux	4 368,64	3 814,42	8 267,62

CREANCES

PASSIF

	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Fonds associatif			
Au 1er Janvier	3 814,42	8 267,62	7 103,49
Résultat	554,22	-4 453,20	1 164,13
Au 31 Décembre, totaux	4 368,64	3 814,42	8 267,62

DETTES

Néant

Néant

Néant

Certifiée conforme, Milon-la-Chapelle le 10 février 2021

Le Président



Eric Aynaud

Le Trésorier



Gérard Brelingard

Approbation des comptes de l'exercice 2020

Situation financière présentée à partir d'un tableau détaillé et comparatif avec les 2 années précédentes.

Les ressources 1 926,29 €, les charges 1 372,07 €, résultat 554,22 €.

L'assemblée à l'unanimité approuve les comptes 2020 et donne quitus au Trésorier et au Conseil pour leur gestion financière.

Présentation et approbation du budget financier 2021

Le Président propose un budget financier de 4 500,00 € en hausse de 3 000,00 € par rapport à 2020, pour assurer les frais d'Avocat dans la continuité et la poursuite de nos 2 actions, pollution du Rhodon et révision du zonage assainissement commune de Saint-Lambert.

Le montant de l'adhésion familiale 35 € pour un couple (20 + 15), plus 15 € par enfant majeur, sont maintenus pour 2021.

L'assemblée à l'unanimité approuve le budget financier 2021

Renouvellement des mandats

Renouvellement d'un membre du Conseil pour 2 ans :

Mr Claude Chapuis.

La candidature est mise au vote de l'assemblée
élu à l'unanimité.

Et élection de deux nouveaux membres pour 2 ans :

Mr Alain Janssoone

Mr Michel Journet

Les candidatures sont mises au vote de l'assemblée
élus à l'unanimité.

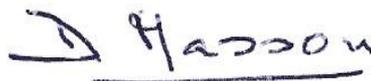
Les autres membres du Conseil ont été élus pour 2 ans lors de l'A.G. 2020

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.



Le Président

Eric Aynaud



La Vice-présidente

Milon-la-Chapelle

Danièle Masson



Le Vice- président

Saint-Lambert-des-Bois

Jean-Claude Scheid

A l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration s'est réuni sur place .

Deux mandats arrivent à expiration

Mr Jean-Claude Scheid, Vice-président de la Saint-Lambert, souhaite se retirer,
Mr Gérard Brelingard, Trésorier, souhaite se retirer.

Pour élire :

Le Vice-président de la Saint-Lambert
Le Trésorier

Présents :

Mme Danièle Masson, Mr Eric Aynaud, Mr Claude Chapuis , Mr Alain Janssoone,
Mr Michel Journet et Mr Jean-Claude Scheid.

Représentés :

Mme Monique Moreau, Mme Claude Nanquette, Mr Gérard Brelingard.

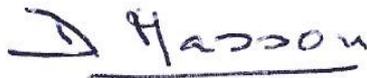
A l'unanimité est élu :

Vice-président de la commune de St-Lambert-des-Bois, Mr Michel Journet
Trésorier, Mr Alain Janssoone



Le Président

Eric Aynaud



La Vice-présidente
Milon-la-Chapelle
Danièle Masson



Le Vice- président
Saint-Lambert-des-Bois
Jean-Claude Scheid